

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 21 avril.

On écrit de Leipzig, en date du 10 avril, que le chemin de fer à peine ouvert est déjà exploité par le commerce de l'industrie; qu'entre autres, 500 fabricans de draps de la Lusace sont arrivés à la fois avec 1500 quintaux de marchandise à Leipzig.

— La Gazette de Hanovre contient un résumé de toutes les négociations qui ont amené la convention d'après laquelle les forteresses belges seraient rasées.

— On nous écrit des frontières russes :

Un événement digne d'attention se prépare en Russie, c'est le retour définitif de l'église grecque-unie à l'église greco-russe, sollicité par la majorité du clergé et des populations.

(J. de Francfort.)

— On écrit de Rome, le 15 avril :

Aujourd'hui, peu avant le départ de la poste, la déclaration faite par le gouvernement papal à la Prusse à l'égard des procédés employés envers l'archevêque de Posen a été expédiée aux ambassadeurs étrangers pour être remise à leurs cours respectives.

On rapporte que don Miguel étant à la chasse a été blessé au cou par des brigands et entièrement dévalisé.

— On écrit de Constantinople, le 3 avril :

Les armemens continuent. On envoie toujours à Hafiz-Pacha des renforts et des munitions, et l'on travaille avec activité à l'équipement de la flotte, laquelle prendra la mer sous 15 jours et comptera, indépendamment des plus petits bâtimens, sept vaisseaux de ligne et 12 frégates.

Les officiers anglais ont quitté Constantinople, parce qu'on voulait les employer comme instructeurs au lieu de leur confier le commandement de navires. Il n'est resté que le capitaine Walker, qui obtiendra réellement un commandement.

— On écrit d'Alexandrie, le 29 mars, à la Gazette d'Augsbourg :

Toutes les nouvelles de Constantinople et de la Syrie s'accordent à regarder la guerre comme inévitable, et les armemens, que l'on pousse ici beaucoup plus sérieusement que l'année dernière, ne confirment que trop ces nouvelles. La flotte s'approvisionne pour un an et quittera le port dans quelques jours.

Les parties attaquables de la côte d'Égypte sont mises en état de défense depuis Marabout jusqu'à Damiette; on y construit des retranchemens et des forts, et on les garnit de troupes comme si l'on s'attendait à une diversion de ce côté.

On écrit de Beirouth, le 19 mars, au même journal :

Tous les régimens de l'armée égyptienne qui ne sont pas indispensables nécessaires dans les garnisons se dirigent vers le Taurus et y prennent position. Soliman-Pacha a son quartier général à Alep, tandis qu'Ibrahim-Pacha se porte continuellement d'une aile de l'armée à l'autre. Son armée s'élève à 80,000 hommes environ; conséquemment elle est plus forte que l'armée turque.

ANGLETERRE. — Londres, le 23 avril.

Au lever qui a eu lieu hier, le comte Sebastiani, M. Dezel et le comte de Senfft ont eu de la reine une audience de congé.

— On apprend de Lisbonne, le 16 avril, que le comte de Palmella a accepté la mission de former un ministère, et a promis de faire connaître dans les trois jours à S. M. le résultat de ses démarches.

— Le Morning-Post, le Morning-Chronicle et le Courier annoncent la signature du traité des vingt-quatre articles, le premier dans un article assez étendu, les deux derniers en fort peu de mots.

— Sir Robert Peel a dit dans son discours : « Que ferez-vous quand votre motion aura été adoptée à une faible majorité? » Le Times reproduit aujourd'hui cette demande. Ce qui se fera n'importe guère. Ce qui importe, c'est que le pays soit satisfait de voir l'entreprise des lords échouer, et de voir les nobles lords, vendeurs de censures et provocateurs de collisions,

réduits à l'impuissance de faire du mal. Du reste, pour empêcher le comité d'inquisiteurs de la noble chambre d'aller plus loin, il y a un moyen bien simple, celui que propose le Morning-Chronicle : c'est que les communes refusent d'allouer les fonds nécessaires pour payer les frais de l'enquête. (The Courier.)

— Hier à la chambre des lords, le comte de Radnor s'est plaint de ce qu'en se rendant vendredi à la chambre, il a vu son nom figurer parmi les membres du comité d'enquête sur l'état de l'Irlande. Il a demandé qu'on le dispensât d'assister à ce comité. Sa demande a été accordée.

Le comte de Roden a proposé de nommer le comte de Stradbroke, membre du comité en remplacement du comte de Radnor.

La chambre s'ajourne.

— La chambre des communes a été uniquement occupée de la seconde lecture du bill relatif à la suspension du conseil législatif de la Jamaïque. Le Courier pense que ce bill ne rencontrera aucun obstacle.

— A l'occasion de la nomination de M. Passy à la présidence de la chambre des députés, qu'il suppose n'avoir pu être emportée qu'au moyen de promesses faites à un certain nombre de membres de l'assemblée, le Morning-Chronicle exprime l'opinion qu'on ne pourra gouverner et fonder une administration durable en France, en ne prenant pour base que l'intérêt personnel.

« Il doit, dit-il, y avoir derrière un ministère, en France, quelque idée de principe, capable de rallier les électeurs, le peuple et l'opinion publique. Le principe conservateur, la nécessité de résister aux anarchistes qui menaçaient incessamment l'ordre et le crédit publics, ont suffi depuis Casimir Périer pour donner de la force aux cabinets qui se sont succédés; mais aujourd'hui que les craintes de guerre ou d'insurrection se sont évanouies, ces moyens ne suffisent plus. Les dernières élections l'ont bien prouvé. La peur a cessé, et avec elle toute la force du principe conservateur.

D'un autre côté, les desirs des libéraux d'en finir avec la corruption, de satisfaire les intérêts et de développer les libertés des classes moyenne et basse, et par dessus tout de se montrer moins humble et plus défiant à l'égard des pouvoirs absolutistes de l'Europe, ce désir gagne tous les jours du terrain et a remplacé le principe conservateur dans l'opinion publique et même dans l'opinion de la majorité des électeurs.

Dans un tel état de choses, il eût été sage, de la part du souverain d'une ancienne monarchie, d'obéir à l'impulsion de l'opinion et de prendre pour conseillers les représentans naturels des principes qui triomphent, avec la certitude que ceux-ci, devenus ministres, remplissant de hautes fonctions, et ayant une grande responsabilité, auraient infailliblement modéré leur zèle et tempéré tout ce qu'il pouvait y avoir d'exagéré dans leur ardeur libérale. Mais pour un souverain élu d'hier, et sans aucun autre appui que l'opinion publique, agir ainsi était un devoir impérieux.

En tenant une conduite contraire, il pousse les hommes les plus capables et les plus populaires dans une alliance encore plus étroite avec la masse libérale de la nation; il les porte à exagérer ses besoins et ses vœux, et les force à prendre des engagements qui peuvent devenir un jour dangereux pour la couronne. Si la minorité mise ainsi de côté était petite, ou si les hommes qui en font partie avaient moins de talent, le danger ne serait sans doute pas si grand; mais cette minorité est presque la moitié de la chambre, et les hommes qui sont à sa tête s'appellent Thiers et Odillon-Barrot! Il est impossible de satisfaire l'opinion publique et de former un ministère durable sans faire quelques concessions au libéralisme; c'est là un fait qui est aujourd'hui admis par les anciens ministériels eux-mêmes.

FRANCE. — Paris, le 24 avril.

La tribune est muette, mais le mécontentement ne l'est pas et les journaux se plaignent hautement de l'irrésolution du gouvernement. Il faut convenir cependant que la tâche est ardue et

que lorsqu'une chambre ignore elle-même l'esprit de sa majorité, il est difficile de désigner un ministère assuré de réunir la majorité des suffrages.

Que résulte-t-il de tous les discours dont le palais législatif retentit. Une seule chose, les diverses nuances dont se composait la coalition, fortes pour détruire sont impuissantes pour édifier : MM. Thiers, Guizot, Passy, Dupin, Odillon-Barrot déclarent être dans le vrai, mais ils ne peuvent pas parvenir à s'entendre. Il y a plus, les diverses fractions de la chambre reconnaissent l'autorité parlementaire des hommes qui s'étaient posés en chefs de troupes législatives. Il est résulté des débats fort peu instructifs et tout personnels, dont nous avons été fatigués, que nos notabilités parlementaires ne peuvent pas se flatter d'exercer une influence sérieuse et bien établie sur leurs amis politiques.

Il est constant seulement que l'ancienne majorité des 221 offre encore une masse compacte et imposante, à laquelle il manque des chefs habiles et respectés. On croit que tous les efforts de la couronne en l'absence des discussions parlementaires interrompues tendront à réconcilier les 221 avec M. Guizot : ce sera une tâche difficile. Ce n'en sera pas une moins délicate, de composer comme quelques têtes politiques en ouvrent l'idée, une administration capable de marcher sans le secours de MM. Thiers et Guizot.

Toutes ces rumeurs sont encore problématiques. Le champ reste ouvert aux insinuations conjecturales; on a dit vaguement que M. Sebastiani revenait en France pour affaires pressantes; on infère de cette nouvelle donnée par le Morning-Post que M. Sebastiani sera appelé à jouer un rôle dans la nouvelle combinaison, ce qui paraît peu probable.

— Tous les partis dont se compose la chambre, doivent reconnaître aujourd'hui qu'aucun d'eux n'a la majorité. Ce fait a été constaté, dans les explications qui viennent d'avoir lieu, jusqu'à la dernière évidence. Il n'y a dans la chambre que des minorités, dont la plus nombreuse est encore l'ancien parti des 221.

Pour obtenir une majorité sur laquelle puisse s'appuyer un ministère, il faut nécessairement une transaction entre quelques-unes des nuances politiques dont les affinités se touchent et se répondent.

Deux combinaisons se présentent.

L'alliance de la gauche et du centre gauche, ou l'alliance du centre gauche avec les doctrinaires et le parti des 221.

Quoique M. Odillon-Barrot ait été écarté du fauteuil, nous avouons qu'il n'eût pas été impossible qu'il fut élu, si une partie du centre gauche n'avait voté contre lui. Avec les voix de MM. Passy, Sauzet, Dupin, etc., il aurait pu arriver que M. Barrot obtint une majorité de trois ou quatre voix. L'alliance du côté gauche et du centre gauche tout entier, avec l'appui que fournissent les légitimistes et les radicaux donnerait donc une majorité à un ministère centre gauche.

Mais cette majorité serait faible, douteuse, chancelante, sans principes homogènes; on la verrait tous les jours s'abandonner à des principes contradictoires et fatiguer par ses exigences le pouvoir qui lui demanderait son appui et qui tremblerait lui-même à chacune de ses oscillations.

D'ailleurs le pays s'effraierait d'une administration qui reposerait sur une telle base; tous les intérêts s'inquièteraient. Nous sommes loin d'avoir oublié le décevant, la faiblesse et l'esprit aventureux qui marquèrent les temps heureusement fort courts où MM. Laflotte et Barrot furent aux affaires.

L'autre combinaison, celle qui réaliserait l'alliance des anciens 221, des doctrinaires et du centre gauche modéré est plus facile, plus convenable, plus conforme à l'esprit du pays et aux intentions que la chambre a manifestées par ses premiers votes.

Malheureusement les exigences personnelles entravent encore une transaction si désirable à beaucoup d'égards. Il y a dans tous les groupes de la chambre, une irrésolution fâcheuse. Personne ne sait prendre un parti et faire un faisceau de tant d'opinions si bien faites pour se soutenir. En l'essayant, M. Guizot

Parités.

On lit dans un journal français :
« M. le docteur Pariset nous communique une lettre de M. de Ségur Dupeyron, chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en Égypte. Cette lettre nous a paru curieuse parce qu'elle révèle trois innovations bien remarquables en Orient : le progrès toujours croissant de la médecine; l'application de la race noire aux travaux intellectuels; enfin le premier exemple d'une femme, et d'une femme esclave, ennoblie en quelque sorte par la science, et honorée par la famille du souverain pour un genre de savoir qui se rencontre pour la première fois chez une jeune fille de ces contrées si longtemps barbares :

FATMÉ-ÉFFENDI.

« Jusqu'à ce jour le titre d'effendi n'avait été porté que par des hommes (vous savez qu'il signifie lettré), et il a fallu toute une révolution pour qu'une femme y soit parvenue.

Voici le fait :

« Un matin, le kamsin soufflait, un nuage de poussière couvrait le Caire, et bien que nous ne fussions encore qu'à 5 février le thermomètre marquait 21 degrés 1/2 de réaumur. Ce n'était pas un jour à courses lointaines, et je me décidai en conséquence à consacrer cette matinée à la visite des divers établissemens charitables et scientifiques; visite dans laquelle l'excellent Clot-Bey voulut bien me diriger, accompagné qu'il était par M. Bocit, consul de Russie et ancien interprète de Kléber.

« Nous allâmes d'abord à l'hôpital civil de l'Esbeckié. Je ne vous parlerai pas de l'heureuse distribution des salles, de la propreté qui y règne; je me bornerai à vous dire que les médecins des femmes y sont des femmes, et qu'à la tête d'une partie du service médical se trouve Fatmé, dont j'ai à vous raconter l'histoire, ainsi que celle de ses jeunes collègues, médecins en jupon. C'est encore là un service que Clot a rendu à l'Égypte. Clot, si vous le voulez, n'a pas formé lui-même, n'a pas instruit la jeune Fatmé et ses compagnes; mais l'idée d'instruire les Africaines est une idée qu'il a su faire

mettre à exécution, et cela a demandé l'emploi de toute la force de volonté dont il est doué.

« Nous entrâmes d'abord dans une grande salle où se trouvaient assises sur trois rangs et devant trois tables, une quinzaine de jeunes filles de couleurs différentes, mais ayant toutes reçu le jour en Afrique.

« C'étaient là les docteurs qui visitaient à son chevet la pauvre femme malade, et auxquels son époux consent à la livrer. C'étaient là les docteurs qui, par privilège de sexe, obtiennent des confidences que des hommes n'obtiendraient pas, et qui peuvent dès lors traiter nombre de maladies avec de plus grandes chances de succès. Je compris qu'avoir fait des hommes médecins dans ce pays c'était un point immense, mais que ce n'était tout au plus que la moitié de ce qui était nécessaire. Bientôt, il faut l'espérer, le bien sera complet, et chaque sexe pourra recourir aux gens de l'art sans s'écarter des usages consacrés, c'est-à-dire que l'art se trouvera à la disposition de chacun.

« Je viens de dire qu'il avait fallu de la part de Clot-Bey un grand persévérance pour obtenir la création de l'école de médecine de l'Esbeckié, et cela ne surprendra pas ceux qui, comme vous, savent ce que la loi religieuse avait présenté d'obstacles à la création d'une école de médecine pour les hommes. Cependant le vice-roi ayant compris l'importance d'une pareille institution, autorisa l'achat de plusieurs esclaves, destinées à venir occuper les bancs de cette nouvelle faculté; car il ne fallait pas songer de prime-abord aux femmes du pays.

« On acheta donc dix négresses et dix Abyssiniennes, parmi lesquelles se trouve Fatmé.

« Fatmé est née dans une province d'Abyssinie appelée Lehan. Elle fut prise dans une guerre, à l'âge de sept ans. Elle passa trois ans à voyager, vendue et revendue plusieurs fois sur la route; ses petits pieds, ses pieds d'enfant, parcoururent presque tout le chemin de son pays au Caire. A chaque étape, où l'attendait un peu de doura et de l'eau quelquefois croupie, elle avait acquis une valeur plus grande pour son maître; car le prix des esclaves augmente graduellement à mesure qu'ils sont plus près de la ville des Califes, et cela explique les fatigues et les chances de mort que présente le voyage. Enfin son destin l'amena au bazar du Caire, dans une de ces chambres sales et obscures où l'on expose les femmes de son pays après les avoir préalablement habil-

lées avec tout ce que la friperie a pu fournir de plus somptueux. Elle s'attendait là, pauvre jouet du sort! à subir un nouveau maître. Sera-t-il doux et indulgent? se demandait-elle; ou bien sera-t-il exigeant et sévère? A quels travaux me réservera-t-on? Et si je ne suis pas vendue ici, où irai-je? Peut-être à Smyrne, peut-être à Stamboul, où l'on dit qu'il fait plus froid qu'ici, où, sans les habits dont je suis couverte, je gèlerais. Puis, si je vais à Stamboul, il me faudra passer la mer que je n'ai jamais vue, et où tant d'hommes ont péri! Allah Kérim! (à la grâce de Dieu!)

« Un homme arriva; il promena ses regards sur Fatmé et sur ses compagnes de foire; il les fit lever, il les fit marcher, il regarda leurs dents, leurs yeux, leurs mains; il parla pour voir si elles entendaient; quand cela fut fait, cet homme se retira et le marchand d'esclaves le suivit. Les jeunes filles se regardèrent. Qu'allait-il advenir! Ce fut un moment de grande anxiété. Enfin le marchand entra, le sourire était sur ses lèvres; tout se trouva conclu.

« Le nouveau maître de Fatmé et de ses compagnes était le vice-roi d'Égypte, leurs travaux devaient être l'étude.

« Ces jeunes filles achetées au bazar sont mises à l'œuvre sans vocation, sans la moindre idée de ce qu'on espérait d'elles, sans même savoir si elles n'auraient pas de répugnance pour la profession à laquelle on les destinait. Il fallut d'abord leur apprendre l'arabe vulgaire, qu'elles ne savaient pas; il fallut leur apprendre à lire et à écrire; il fallut ensuite leur apprendre la langue savante, l'arabe littéral, afin qu'elles fussent en état de lire les remarquables traductions de nos principaux traités de médecine, traduction s faites à Abouzabel. Fatmé se distingua, parmi toutes ses compagnes, dans ces études préliminaires, et quand on en vint aux études médicales, elle soutint sa prééminence.

« Des dix Abyssiniennes, il n'y en a plus que cinq, les autres sont mortes phthisiques et deux de celles qui restent s'en vont mourant. Plusieurs négresses ont également succombé à ce mal; ainsi, le climat d'Égypte, si favorable aux poitrinaires d'Europe, ce climat où la phthisie est à peine connue chez les naturels, attaque les poumons des Abyssiniennes, et les tue, dans l'effroyable proportion de sept sur dix, en moins de huit ans, car les deux jeunes malades iront bientôt rejoindre leurs compagnes.

n'a pas encore complètement réussi. Il a blessé quelques susceptibilités légitimes.

Le public peut voir aujourd'hui que les embarras de la crise ne dépendent nullement de la royauté. Ils tiennent aux causes que nous venons de dire : ils sont la suite du morcellement de tous les partis, de l'éparpillement de toutes les opinions. La royauté a tout accordé sur les hommes et sur les choses. C'est ce qu'ont déclaré, reconnu, avoué, solennellement notifié au pays, tous les orateurs, depuis M. Barrot jusqu'à M. Passy ; depuis le maréchal Soult jusqu'à M. Thiers. La royauté n'a été et n'est encore obstacle à personne, à aucune combinaison. Tout s'est passé loyalement, franchement, dans les formes constitutionnelles, entre le maréchal et les hommes politiques qu'il a cru devoir successivement appeler à entrer avec lui dans un cabinet dont il acceptait la présidence et la responsabilité. La couronne est toujours restée dans sa haute sphère, prête à accomplir les intentions du pays, régulièrement manifestées par le parlement.

Maintenant le nœud de la situation est dans le centre gauche. C'est à lui à choisir entre l'alliance des doctrinaires et des 221, ou celle de M. Barrot et de ses partisans actuels. Ce choix finira tout et tranchera toutes les questions. Chacun alors prendra son parti.

REVUE DES JOURNAUX.

Voici les résumés que font de la séance d'hier, les divers organes de la presse :

On lit dans le *Siècle* : « Il a été à peu près convenu que si le ministère n'était pas formé sous peu de jours, la discussion recommencerait par la proposition d'une adresse. Ce qui nous fait espérer qu'on n'aura pas besoin d'en venir à ce moyen extrême, c'est l'authenticité de la victoire qui vient d'être remportée en commun par MM. Thiers et Odillon-Barrot. Ce triomphe parlementaire complète dignement le résultat des élections. Le pays s'en apercevra si clairement, que le pouvoir aura de la peine à persévérer dans son aveuglement et dans sa résistance. »

« La chambre n'a rien décidé, dit le *Constitutionnel*. Ce n'est pas à elle qu'il appartient de constituer un ministère, mais à moins de faire passer à un scrutin, il est impossible d'exiger d'elle des *manifestations plus significatives*. La couronne a été respectueusement avertie des besoins du pays; attendons d'elle une solution très-prochaine et espérons que ces débats, qui ont un côté fâcheux, ne reviendront pas comme conséquence d'une proposition d'adresse au roi. »

— *Le Courrier français* : « Les explications se sont terminées sans conclusion. On n'a pas voulu mettre la couronne en demeure; mais si les incertitudes se prolongeaient, M. Mauguin et M. Barrot ont annoncé qu'ils proposeraient une adresse. C'est un délai dans l'exercice du droit de la chambre; mais ce n'en est pas l'abandon. »

— *Le Commerce* pense que l'adhésion de M. Cunin-Gridaine au programme de M. Thiers a singulièrement simplifié le rôle de la couronne. La majorité désormais n'est pas douteuse, et nous ne voyons pas ce qui peut entraver la formation d'une combinaison dont *M. Thiers serait la clé*.

Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'il y a un mois à peine, le *Commerce* combattait énergiquement la rentrée aux affaires de l'ancien président du conseil du 22 février.

« Un cabinet centre gauche, avec adjonction d'un ou deux membres de la fraction pratique des 221 et la présidence de la chambre donnée à M. Barrot, telle paraît être, suivant le *Journal de Paris*, la conclusion de la séance d'hier. »

« Il aura fallu bien des combats, dit le *Temps*, pour produire enfin cet inévitable ministère du centre gauche. Le pays et la chambre ont été interrogés sous toutes les formes, et leurs réponses sans cesse contestées ont toujours été suivies de doutes obstinés. C'est vraiment la question ordinaire et extraordinaire que l'on a fait subir aux électeurs et aux députés. Si le vœu de la chambre ne paraît pas clair maintenant, nous ne savons vraiment où on cherchera la lumière. Il faut espérer cependant qu'on ne réduira pas le parlement à la mesure fâcheuse d'une adresse et qu'une administration du centre gauche, prenant pour drapeau le programme du centre-gauche, formant une majorité à l'aide de ses affinités avec le centre et avec la gauche terminera enfin une crise si déplorablement prolongée. »

— *Le Journal des Débats* après avoir posé en principes que personne n'a la majorité dans la chambre, ni la gauche, ni le centre gauche, ni les 221, ni les doctrinaires, reconnaît formellement la prépondérance du centre-gauche. « Que fera maintenant le centre gauche? dit ce journal. Car, nous le répétons, c'est lui qui est en quelque sorte l'arbitre de la situation actuelle, par sa place même qui le met entre les deux grandes fractions de la chambre, la gauche et les 221. Deux alliances lui sont offertes, c'est à lui de choisir. Il a déjà un gage de la bonne foi

des 221, la nomination de M. Passy à la présidence. Préférera-t-il se rejeter vers la gauche? M. Odillon-Barrot a déployé aujourd'hui toute son habileté oratoire pour attirer et fixer de ce côté le centre gauche, qui semble hésiter encore.

Tout en reprochant à M. Guizot d'avoir réveillé de vieilles querelles, M. Barrot n'a rien oublié pour semer la division dans les centres, pour y répandre l'aigreur et la défiance. C'est bien M. Odillon-Barrot, pour dire la vérité, qui a cherché à réveiller de vieilles prétentions personnelles, de vieilles et fatales animosités! Nous comprenons, du reste, cette tactique : toute la force, toute l'influence actuelle de la gauche est dans la division des centres, c'est aussi sur cette division que se reposent toutes les espérances de la gauche, tous ses projets pour l'avenir. Ces projets, quels sont-ils? la gauche l'avoue assez hautement; c'est la refonte de la législation politique, la réforme électorale, l'abrogation des lois de septembre et de toutes les lois faites pour le rétablissement et le maintien de l'ordre quand les centres étaient unis et composaient la majorité constitutionnelle. Que le centre gauche voie et se décide. Quelque parti qu'il prenne, M. Guizot n'en aura pas moins en raison de dire que s'il y a une alliance naturelle et sûre, c'est celle que nous offrons au centre gauche; elle est sans arrière-pensée; elle repose sur des principes communs et sur la solidarité qui résulte d'une longue suite d'actes politiques. Si le centre gauche veut maintenir, sa place est avec nous, s'il veut détruire, qu'il aille avec les hommes qui pendant 8 ans ont également combattu ces deux centres et M. Thiers, avec autant d'apreté au moins que M. Guizot!

— On lit dans la *Presse* : « On assure que le cabinet est enfin formé. M. le maréchal Soult a été appelé hier à dix heures du soir chez le roi. Le *Moniteur* contiendrait demain les nominations. Les détails nous manquent ce matin à l'heure où nous écrivons; mais des personnes bien informées n'ont plus de doute sur la formation du cabinet Soult, Passy, etc. »

— On lit dans un autre journal : « Voici la combinaison ministérielle que l'on dit arrêtée, et qui paraîtrait demain dans le *Moniteur* :

- MM. Duperré, président et ministre de la marine;
Maison, ministre de la guerre;
Thiers, ministre des affaires étrangères;
Passy, ministre de l'intérieur;
Dupin, aux cultes et à la justice;
Dufaure, au commerce;
Cunin-Gridaine, à l'instruction publique;
Vivien, aux finances.

On ajoute que l'on attend pour signer les ordonnances que M. Soult ait résigné entre les mains du roi la mission dont il a été chargé, le roi n'ayant pas cru convenable de la lui retirer.

— On écrit de Valenciennes, le 25 avril : « S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, dont la présence dans les places de la frontière est annoncée depuis longtemps, arrivera à Valenciennes demain mercredi, 24 courant, venant d'Arras. Tous les honneurs civils et militaires seront rendus au prince royal. »

L'abbé de Ravignan, célèbre prédicateur qui va faire courir tout Paris à ses conférences, a traversé Valenciennes vendredi dernier, allant en Belgique. Cet orateur chrétien allait visiter l'établissement que les jésuites ont fondé à Brugelette.

— Sous le nom de *Phare du Palais Royal*, il vient de s'établir, dans le jardin, sous un des petits pavillons qui sont aux angles des boulingrins, devant le café Valois, un bureau destiné à recevoir, moyennant 15 centimes, l'enregistrement des actes de présence de toutes les personnes qui se sont trouvées aux rendez-vous donnés, afin d'indiquer aux retardataires, le lieu où l'on pourra retrouver les premiers arrivants. C'est là un établissement digne de notre siècle affaîré.

— Hier soir, vers six heures, une femme, encore jeune, accompagnée de deux petites filles, dont la plus âgée a environ cinq ans, descendait le faubourg du Temple. Arrivée au quai Valmy, elle a jeté dans le canal les deux enfants et s'y est ensuite précipitée elle-même. Heureusement elle fut aperçue des surveillants qui parvinrent à la retirer de l'eau ainsi que les petites filles. On se hâta de prévenir le commissaire de police du quartier, qui se rendit sur les lieux. Ce magistrat ne tarda pas à reconnaître que cette femme était dans un état complet d'ivresse. C'est à cet état sans doute qu'il faut attribuer l'acte qu'elle a commis, car les deux enfants étaient les siens : ils ont été reconduits chez leur père. La mère a été déposée au poste du quai Valmy, d'où elle a été amenée ce matin à la préfecture de police.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Fin de la séance du 25 avril 1859.

M. Mauguin a résumé la discussion avec ce langage fin et spirituel qu'on lui connaît, et prouvé que jusqu'à présent il ne croyait

pas qu'il y eut eu lieu à faire une proposition d'adresse, mais que la chambre voudrait sans doute en venir là, si dans quelques jours le ministère n'était pas formé. Quelques observations de M. Teste, qui a pris chaudement la défense du maréchal, ont mis fin à ce grand débat. Les paroles conciliatrices de l'orateur ont été favorablement accueillies. Après quelques éclaircissements sur l'affaire l'Express, la chambre s'est ensuite séparée sans ajournement fixe.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Mémorial bordelais*, du 22 avril : « On dit que Maroto est d'intelligence avec Espartero, c'est-à-dire en communication pour transiger enfin sur les prétentions réciproques de leurs partis; cependant on croit que les premières démarches d'arrangement doivent être faites ostensiblement par un pouvoir étranger. On assure que l'archevêque de Cuba est en correspondance avec Martinez de la Rosa, comme le croyant le plus propre à servir d'intermédiaire dans ces circonstances. Les journaux de Madrid ont déjà donné la note des conditions, au nombre de 14, qui sont proposées par les carlistes, mais nous les croyons apocryphes. »

Nous n'avons entendu parler que de certaines bases de l'arrangement consistant : 1° de marier le fils de don Carlos avec Isabelle II; 2° le licenciement général des armées, excepté ceux qui voudront continuer comme volontaires; 3° amnistie générale pour tout délit politique; 4° cortès par estamentos (soit à-peu-près l'estatuto de Martinez de la Rosa); 5° conservation des fueros et privilèges aux provinces privilégiées; 6° une garde royale suisse wallonne, comme jadis.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 25 avril, à l'Avondbode, que le roi Guillaume ira à Amsterdam mardi 30 de ce mois, et que le même jour le prince héritier de Russie ira à Tilbourg, pour y assister à la revue le 1er mai, et partira de là pour Pétersbourg.

Demain, à une heure, il sera tenu au palais du roi un conseil de cabinet, par suite de la signature du traité final, qui vient d'avoir lieu à Londres.

— Le *Handelsblad* exprime sa satisfaction de la conclusion d'un arrangement définitif avec la Belgique. Cet arrangement, dit-il, est heureux pour la Belgique, pour les Pays-Bas et pour l'Europe. Il assure à la Belgique son indépendance, donne une nouvelle vie à la Hollande, et à l'Europe la paix et la tranquillité. Ce journal en remercie les cinq puissances, le gouvernement belge, et le roi Guillaume. Après avoir réglé quelques points secondaires les deux nations s'occuperont de leur bien-être intérieur. Insensiblement les souvenirs du passé s'effaceront et on verra à de meilleures pensées, le commerce entre les deux nations se ravivera, et il naîtra entre elles une union morale qu'on a tenté en vain de cimenter antérieurement. Il appartient maintenant à nos hommes d'état de réaliser tout ce que la nation a en vue depuis grand nombre d'années. Nous sommes convaincus que la coopération des états-généraux ne manquera pas aux nombreux projets qui leur seront soumis à cet effet.

— Le correspondant de Londres de l'Avondbode donne à ce journal les détails suivants sur la signature du traité :

« Dans une salle assez vaste étaient réunis vers trois heures, les secrétaires des ambassadeurs et autres employés attachés aux ambassades; dans la salle voisine se trouvaient MM. Dedel, Van de Weyer et Nothomb, avec les membres de la conférence, à l'exception du baron Bulow, auquel sa santé ne permettait pas d'assister à une longue réunion, et qu'on fit chercher seulement au moment de la signature. »

« Dans le sein de la conférence avaient lieu de vives discussions souvent sur un ton élevé. »

(Ici le correspondant anglais de l'Avondbode prétend que ces discussions avaient pour objet les hésitations de MM. Van de Weyer et Nothomb qui prétendaient n'avoir pas reçu certaines lettres de Bruxelles, mais qui cependant ont fini par céder aux représentations de la conférence. Toute cette partie de la lettre paraît peu vraisemblable. Voici comment elle se termine :

« Au quart avant cinq heures lord Palmerston sortit du salon. Les plénipotentiaires se placèrent autour d'une grande table. M. Nothomb prit place à côté de M. Van de Weyer, non qu'il dût signer, mais parce qu'il fallait qu'il assistât quelque part : Les divers secrétaires portaient les pièces et les présentaient à signer suivant l'ordre alphabétique. Ainsi, l'Autriche signa la première, puis la Belgique. »

« Le bar. Bentinck, secrétaire d'ambassade, et M. May, consul-général, présentèrent les pièces destinées à la légation néerlandaise. Après avoir signé tous les traités et toutes les cartes géographiques, les membres de la Conférence signèrent aussi la déclaration explicative. »

« Jusqu'à présent Dieu a permis que Fatmé résistât à ce triste mal; elle est gaie, forte, bien constituée. Dieu ne veut pas qu'elle meure; il lui a donné une haute intelligence, une mémoire imperturbable; il l'a conduite à travers mille dangers, mille fatigues, depuis le centre de l'Afrique, où elle eût vécu inutile, jusqu'au fond du bazar du Caire, où elle devait être achetée pour le compte de l'humanité souffrante. »

« Fatmé est bonne et empressée auprès de ses compagnes, qu'elle domine plus encore par la douceur et l'égalité de son caractère, que par la supériorité de son savoir. Elle est pleine de soins et elle prodigue particulièrement des témoignages incessants d'intérêt à ses deux pauvres condisciples qu'elle voit s'éteindre graduellement. L'une de ces dernières, appelée *Keiseroun*, se plaignait avec tristesse. Je lui fis dire par Fatmé, qui ne parle pas encore le français mais qui le comprend : — Le travail vous fatigue, peut-être, il faudrait vous reposer pendant quelque temps. — Plutôt mourir que de ne pas étudier, répondit la jeune fille : il faut que je devienne savante comme Fatmé. — M. Bocti nous traduisit cette réponse, ce qui rendit Fatmé tout interdite. »

« Nous interrogeâmes, en français, les principales d'entre les élèves; on leur transmit nos questions en arabe, et l'on nous traduisit leurs réponses. M. Bocti, toujours présent à cet examen, lui qui sait si bien l'arabe, et qu'il est impossible de tromper, restait dans l'extase, car c'était pour la première fois qu'il visitait l'hôpital de l'Esbecki. »

« Fatmé nous parla d'abord physiologie, puis physique et chimie, et c'est chose singulière que d'entendre au milieu de tous ces mots arabes sortant de la bouche d'une femme, prononcer les mots *acide carbonique, oxygène, hydrogène, azote*, etc.; qu'on n'a pas, pour bonne raison, cherché à traduire dans la langue de l'Arabie. Elle nous dit de quoi se compose l'air, quel est le rôle que l'oxygène remplit, physiologiquement; elle nous dit de quoi se compose le sang, elle nous explique l'utilité de l'acide carbonique dans la nature, etc. »

« Ce n'était pas, du reste, la première fois que ces jeunes filles montraient leur savoir à des personnes étrangères à l'école. On avait engagé précédemment les plus instruits parmi les uméas à venir juger de la science qu'elles avaient acquise. Quand ils eurent vu, ils restèrent en extase. L'un s'écria dans son admiration; « Nos enfants auraient mis, à la mosquée d'El-

Azar, deux fois plus de temps qu'elles n'en ont mis pour apprendre ce qu'elles savent. » Un autre passant sa main sur sa barbe, disait avec gravité : *Ceci est le dessus du dessous.* »

« Des examens littéraires, les uméas demandèrent qu'on en vint aux examens scientifiques auxquels, entre nous, ils ne comprennent pas grand chose, on les satisfait cependant. Un livre de médecine fut ouvert au hasard et l'on tomba sur la description de certains organes. Clot, si scrupuleux observateur des convenances musulmanes, voulut d'abord s'opposer à ce que l'examen portât sur ce point; mais le chef des uméas répondit à son observation : « S'il n'y avait pas utilité, il faudrait sans doute s'abstenir; mais tout ce qui est utile peut se lire et être étudié. » Voilà du progrès, je crois, mon cher docteur. Et vous qui portez tant d'intérêt à l'Égypte, vous ne manquez pas de vous réjouir d'un pareil esprit de tolérance; car il doit avoir des résultats immenses, pour ce pays que j'admire. »

« La réputation de Fatmé s'est répandue, comme bien vous pensez, et, quelques jours avant notre arrivée au Caire, la fille du vice-roi exprima le désir de voir la jeune Abyssinienne, pour obtenir d'elle des explications sur l'anatomie. Fatmé se présenta au harem escortée de pièces anatomiques en cire. Elle fut tellement à la princesse, que celle-ci lui fit présent d'un magnifique nœud en diamans pour attacher à son tarbouch, et qu'elle la salua du titre d'effendi, titre qui lui restera. »

« Lorsque je demandai à voir ses pierreries, Fatmé dont la modestie paraissait souffrir déjà des exclamations que nous arrachait l'étonnement produit par son savoir, fit une petite moue et se refusa presque à nous les montrer; mais une jeune négresse de ses compagnes releva avec une certaine vivacité le voile de mousseline qui couvrait le tarbouch, et nous vîmes un magnifique mach-allah aussi large que la main, que pas une épine ne regardait avec envie et que toutes paraissaient montrer avec orgueil. « C'est notre mère que Fatmé, » disaient les Abyssiniennes, les fellahs et les négresses; car, plus tard, on est parvenu à ramasser sur le pavé du Caire, à l'époque où l'on forma le dépôt de mendicité, de jeunes filles du pays, perdues de mœurs par la misère, et on en a fait des élèves de l'école. »

« Je voulus savoir comment les trois races étaient classées sous le rapport de l'intelligence, et l'on me dit que les Abyssiniennes l'emportaient sur les

fellahs, et les fellahs sur les négresses. Cette supériorité de la race abyssinienne, race au visage si doux, si mélancolique, ne pourrait-elle pas servir d'appui à l'opinion qui fait descendre les anciens Egyptiens de l'Éthiopie? Mais l'infériorité de la race nègre, que prouverait-elle, sinon que créer des républiques nègres en Amérique, ce n'est peut-être pas créer des nationalités durables et pouvant jouir des bienfaits de l'indépendance comme d'autres hommes plus heureusement organisés. »

« L'établissement d'un service médical féminin à l'hôpital de l'Esbecki fait que les médecins y ont tout à la fois médecins et sœurs de charité. Quant aux résultats de ce service, j'ai déjà dit que les femmes pauvres ne faisaient nulle difficulté d'aller demander des secours de l'art depuis qu'elles sont soignées par des personnes de leur sexe; mais ce sont surtout les femmes grosses qu'on voit arriver à l'hôpital dont il est question; c'est autant d'arraché à l'ignorance et à la maladresse des matrones. Les jeunes accouchées y font le service à tour de rôle, et chacune d'elles nous présentait le nouveau-né qu'elle avait aidé à venir au monde; elles voulaient que nous admirassions leur gentillesse, leur bon état de santé; mais elles ajoutaient : « Celui-ci est le mien; n'est-ce pas qu'il est mieux que celui-là? »

« Le second résultat consiste en ce qu'autrefois, comme c'étaient des hommes qui vaccinaient, personne ne se pressait de porter son enfant au vaccinatoire, parce qu'on pensait que le pacha employait ce moyen pour faire marquer les enfants, afin qu'ils ne pussent pas échapper à la conscription, tandis que, depuis l'époque où les femmes en sont chargées, cette crainte a tellement diminué, qu'en huit mois, elles ont fait trois mille vaccinations, ce qui représente douze vaccinations environ par jour, j'en ai vu les états dressés par elles et aussi proprement faits que de beaux manuscrits. »

« J'ai dit à Fatmé, en la quittant : — Fatmé, vous êtes aussi jolite qu'instruite. — Qu'importe que je sois jolite, m'a-t-elle répondu, pourvu que je sois savante! J'ai épousé le savoir. — J'ai ajouté : Fatmé, vous faites honneur à l'Afrique. — Je le voudrais, m'a-t-elle dit; mais je travaille, et un jour je saurai quelque chose *inch-Allah!* (s'il plaît à Dieu!) »

» A six heures et un quart tout fut terminé et je vis sortir du Foreign-Office les secrétaires portant sous le bras leurs pièces liées avec des rubans de diverses couleurs. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 25 avril.

M. le colonel Chapelié, officier français, attaché à l'état-major-général belge, et directeur de l'Ecole militaire, vient d'être admis définitivement au service de la Belgique par arrêté royal du 17 avril.

— On assure que l'ouverture de l'année théâtrale aura lieu dimanche 5 mai.

— M. Desmaizères, ministre des finances, a été réélu hier membre de la chambre des représentants, par le district électoral de Gand.

Le nombre des votans était de 502, sur lesquels il a obtenu 284 voix, non compris six bulletins sur lesquels était écrit le nom de Desmaizères sans autre désignation.

— Le tribunal correctionnel a prononcé hier matin en cause des sieurs Ries, Delfose et Woeste, prévenus de s'être constitués les agents de la loterie du château de Neudegg. Le premier a été condamné à 2 mois de prison, 500 fr. d'amende, et la confiscation des lettres saisies a été prononcée; les autres prévenus ont été acquittés.

— Par arrêté royal du 25 avril :

Vu l'arrêté du 19 de ce mois, par lequel le sieur Engels, directeur de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, est, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite;

Le sieur Ed.-J. Mercier, membre de la chambre des représentants, inspecteur-général des contributions directes, cadastre, douanes et accises, est nommé directeur de ladite administration, en remplacement du sieur Engels.

— On écrit de Lierre, 25 avril :

« Hier est mort ici, bien malheureusement, François Leysmans, journaliste, âgé de 55 ans; il y a six semaines à-peu-près que, jouant avec son chien, il en fut mordu et ne prit aucune précaution; avant-hier les premiers symptômes de l'hydrophobie se déclarèrent, Leysmans éprouva des souffrances indicibles auxquelles il succomba. La niche du chien, le bois de lit, la paille, les couvertures, etc., furent brûlés par ordre de la police afin de prévenir d'autres accidens. »

Bruxelles, le 25 avril. — (3 heures). — Les cours sont toujours en progrès et les affaires prennent un accroissement rapide. On ne s'occupe plus de politique. Les débats français ont une issue qui laisse tout en suspens comme avant; la formation du nouveau ministère donne moins d'inquiétude. La liquidation du jour a fourni la preuve que l'argent est abondant.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 (4, 5 p. c. 401 1/2 et P., 4 p. c. 91 1/2 A., 5 p. c. 72 5/8 A., Société Générale titres en nom 8.775, certificats au porteur émission de Paris 1650; Société de Mutualité en pleine faveur 1076 25 (107 5/8) A.; Banque de Belgique 750 (75) P.; Société Nationale 1000 (100) P.

L'actif espagnol un peu plus faible que la veille est cependant assez demandé à 16 5/8 coté A.

MM. les agents de change ont souscrit pour une somme de cent francs au profit des incendiés de Stockeim.

Anvers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardoin 16 1/2.

LIÈGE, LE 26 AVRIL.

Il n'existe pas actuellement en Europe un pays où la presse soit aussi libre qu'en Belgique. Toutes les opinions peuvent se produire et se manifester sans avoir à craindre une répression légale. Même l'apologie du régime, les provocations à la révolte, les calomnies les plus infâmes, restent habituellement impunies. C'est quelque chose de fort extraordinaire chez nous qu'un procès politique!

Depuis la révolution, nous n'en avons eu qu'un seul qui pût être considéré comme tel. C'est le procès intenté par le gouvernement à l'éditeur du *Lynx* à l'occasion d'une série d'articles publiés par ce journal sur de prétendues turpitudes du ministère de la guerre. On sait comment il s'est terminé. Après huit jours de débats, ce procès, qui primitivement avait revêtu des proportions si monstrueuses, s'est réduit à une mauvaise querelle de caporal à soldat, dont les sifflets du public ont fait bonne et prompt justice. Jamais la fable des bâtons flottans n'avait reçu une application plus exacte. De loin c'était quelque chose et de près ce n'était rien.

Aujourd'hui un second procès, également politique, s'instruit à Bruxelles, et sera porté bientôt devant la cour d'assises. Différens articles du *Belge* et du *Volksvriend*, dans lesquels le gouvernement a cru trouver des provocations directes à la violation de toutes les lois d'ordre, ont amené l'arrestation et la mise en jugement de MM. Barthels et Kats. Jusqu'à présent, chose singulière, aucun écrivain n'a cherché à défendre les articles incriminés. Nul n'a élevé la voix pour soutenir les doctrines prêchées par le *Belge*. On a blâmé et censuré l'emprisonnement préventif et la mise au secret. On s'est élevé contre l'emploi de ces rigueurs inutiles, mais on n'a point songé à incriminer les poursuites en elles-mêmes. Un seul journal cependant les a critiquées, mais sa voix n'a point trouvé d'échos parmi les autres organes de la presse. Ce silence presque universel, dans un moment où l'honneur et la liberté de deux écrivains sont en jeu, est une grave léçon pour tous ceux qui se permettent de violer les lois d'ordre public. Il est pire qu'une condamnation même. On se résigne peut-être plus facilement aux châtimens infligés par la loi qu'à l'abandon de l'opinion publique dans une circonstance où l'on croyait pouvoir compter sur elle.

Puisse cet exemple ouvrir les yeux à quelques hommes égarés par des passions trop ardentes, et les engager à mettre, dans leur polémique, un peu plus de modération et de sagesse! Nous ignorons quelle sera l'issue du procès actuel et nous ne voulons rien préjuger. Mais qu'il amène une condamnation ou un acquittement, l'effet moral n'en aura pas été moins produit. Une désapprobation méritée frappera désormais tous les écrivains qui prétendent faire triompher leurs doctrines politiques par l'emploi de moyens violens.

Le conseil communal, dans l'une de ses dernières réunions, a décidé que la rue ouverte sur la propriété de M. Mouton s'appellerait rue d'Arcis.

Il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur ce généreux citoyen de notre ville.

Il est né à Liège en 1625; jeune encore il se fixa à Rome, et laissa par son testament la plus grande partie de sa fortune pour fonder à Rome un collège connu sous le nom d'Hospice Liégeois, dans lequel pourraient s'instruire et vivre pendant cinq ans d'une manière gratuite de jeunes Liégeois.

Grétry est resté à Rome comme élève de cet établissement, et il en parle avec éloge dans ses mémoires sur la musique.

Lambert d'Arcis est mort à Rome en 1699.

Maintenant que la Société formée pour l'exploitation de notre Théâtre Royal est définitivement constituée, nous croyons devoir attirer l'attention de la régence sur l'état de délabrement dans lequel se trouve l'intérieur de la salle et surtout du Théâtre. Tout ce qui tient aux coulisses, aux machines est tellement ruiné; que de l'avis des hommes de l'art, il y a péril à continuer d'y travailler. Il est grandement temps que les actionnaires de la salle s'occupent de ces réparations urgentes, et nous croyons qu'il serait bon que la régence désignât quelqu'un pour constater quels sont les travaux nécessaires, et veiller à ce qu'ils soient exécutés, car il y va en quelque sorte de la sûreté publique.

On lit dans le *Commerce* :

« M. Nothomb, ministre des travaux publics, n'est pas encore de retour de son voyage à Londres. C'est par erreur que plusieurs journaux annoncent qu'il est ici depuis avant-hier. »

— Les membres de la chambre des représentants n'ont pas encore été convoqués. Ainsi la réunion ne peut avoir lieu le 2 mai, comme il a été dit. On pense qu'avant cette réunion, il faudra pourvoir à la nomination du ministre de la justice, afin qu'il puisse prendre part aux discussions relatives aux nouvelles circonscriptions judiciaires du Limbourg et du Luxembourg.

— On assure que S. A. R. M. le duc d'Orléans, qui est arrivé hier à Valenciennes pour y passer une grande revue doit immédiatement se rendre à Bruxelles, où il est attendu pour demain.

— M. Cabef est arrivé le 25 à Paris, après avoir prescrit, par cinq années d'exil, la peine de deux ans de prison à laquelle il avait été condamné pour délit de presse.

On se rappellera que M. Cabef s'était d'abord réfugié à Bruxelles où il se trouvait à l'époque des pillages d'avril.

— La chambre de commerce et des fabriques d'Anvers, informe ceux que la chose concerne que la chambre des députés de Portugal, dans sa séance du 15 mars dernier, a voté une loi sur l'exportation du sel, dont M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient de lui transmettre une copie.

Elle porte également à la connaissance du commerce que, quelque doute s'étant élevé à l'égard de l'entière exécution de la convention conclue entre la Belgique et le Mecklembourg, M. le ministre susdit, par sa dépêche du 16 de ce mois, vient de l'informer que depuis le 6 novembre 1837, date de la convention, et même antérieurement les navires belges, n'ont cessé d'être admis, quant aux droits de navigation, sur le même pied que les nationaux dans les ports de ce pays.

Les documens mentionnés ci-dessus sont déposés à l'inspection des intéressés au secrétariat de la chambre.

LE DUEL.

La nouvelle jurisprudence de la cour de cassation de France en matière de duel a commencé de recevoir son application devant les tribunaux. Le 12 de ce mois, un duelliste et son témoin ont été condamnés par la cour d'assises de la Meuse, du chef d'une blessure que le premier avait faite à son adversaire en combat singulier.

Nous croyons devoir citer un passage du discours prononcé dans cette affaire par le procureur du roi à St-Mihiel, M. Liouville, passage où se trouvent résumées très-succinctement les principales raisons qui condamnent le duel.

« Vous n'êtes point appelés, Messieurs les jurés, à juger la question du duel; cette question a été résolue par la cour suprême après un éloquent et célèbre réquisitoire. Si j'étais obligé de m'expliquer sur le duel, je dirais. Le duel est contraire à la religion; car, dans le décalogue, Dieu dit à l'homme: « Tu ne tueras point », et la religion refuse ses cérémonies à ceux qui succombent dans un duel. Le duel est contraire à la morale; car il n'a pour but que la vengeance, et la vengeance est immorale. Le duel est contraire à la justice; car le succès dépend du hasard ou de l'adresse des combattans. Il est contraire à toutes les règles de l'ordre social, qui ne permettent pas qu'on se fasse justice soi-même. Le duel est absurde; car souvent le fils du vieillard dont on a outragé les cheveux blancs, le mari dont un ami perfide a séduit l'épouse, reçoivent la mort parce que le hasard ou l'adresse ont favorisé leurs lâches et perfides adversaires. Enfin, le duel ne prouve rien; car le fils d'un homme connu par ses friponneries et ses déloyautés ne prouverait pas l'innocence de son père en tuant d'un coup d'épée ou d'un coup de pistolet l'imprudent qui aurait reproché de dures vérités à un pareil père, et un comptable infidèle ne prouverait pas par un coup d'épée ou par un coup de pistolet l'exactitude ou la justice de ses comptes à celui qui les lui contesterait. »

Ces raisons sont aussi simples que vraies; et cependant, comme on les oublie!

(Constitutionnel des Flandres.)

THÉÂTRE ROYAL.

Nous annonçons aujourd'hui une bonne nouvelle aux amateurs de spectacle; ils auront encore cette année une représentation lyrique, et qui plus est, ils entendront des artistes de premier mérite.

Le désir de faire une bonne action en venant au secours d'artistes malheureux, a engagé M^{lle} Jawureck et Bultel, première et seconde chanteuses du théâtre de Bruxelles, à venir jouer ici dimanche. On nous donnera le *Maître de Chapelle*, dont le rôle de Barnabé sera rempli par M. Feltmans, 1^{er} prix du conservatoire de Bruxelles, celui de la Servante par M^{lle} Jawureck, qui chantera ensuite plusieurs scènes et duos avec M^{lle} Bultel et M. Feltmans. M^{lle} Montassu et M. Lerouge, premiers sujets, danseront un pas de deux. L'harmonie militaire exécutera plusieurs morceaux de la *Norma*. De plus un amateur de cette ville jouera le *Philtre Champenois* que nous n'avons plus vu depuis très longtemps; enfin le spectacle sera complété par un vaudeville nouveau, le *Discours de Rentrée*. C'est là certainement un programme digne de piquer la curiosité du public qui va être privé de spectacle pendant 4 mois; aussi nous croyons pouvoir assurer qu'il y aura salle comble dimanche au grand théâtre.

Nous ne nous étions pas trompés en annonçant hier à nos lecteurs le réengagement probable de M. Paul Canut; la commission vient de décider qu'il y avait lieu à traiter avec lui ainsi qu'avec MM. Lafitte, Emery et Milord, chef d'orchestre du théâtre d'Anvers.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est aujourd'hui que doit avoir lieu le concert au bénéfice des victimes de l'explosion du *Horlos*. La foule ne manquera certainement pas d'accourir à la salle de la Société d'Emulation.

Le sieur Pierre Ledent demande l'autorisation de faire construire un four à cuire le pain derrière la maison n^o 552 bis, au faubourg Vivegnis.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 24 avril 1839.

NOUVEAU MOYEN D'EXHAURE ET DE VENTILATION DES MINES.

Les anciens moyens commençant à devenir insuffisans pour retirer l'eau des mines à cause des grandes profondeurs auxquelles on est obligé d'aller la puiser; les équipages compliqués que les machines ont à mouvoir sont fort coûteux et exigent de continuelles réparations; on est effrayé à la seule pensée de cet énorme chapelet de poutres attachées les unes aux autres sur une longueur qui dépasse souvent trois fois la hauteur de la tour d'Anvers.

Ajoutez à cela plusieurs douzaines de pompes échelonnées du haut en bas de la bure encombrée de tuyaux d'échelles et de madriers qui s'entrecroisent dans tous les sens, et entreprenez un voyage à travers ce labyrinthe, véritable avenue de l'enfer. Allez réclouer les ferrures disloquées, détacher et remplacer les trams fracturés ou pourris, démonter les pompes, remastiquer les joints et refaire les boîtes à étoupe, sous une pluie battante, qui éteint vos lumières et vous glace sur vos échelles perpendiculaires; et vous aurez une faible idée des embarras, et des maux qu'ont à souffrir les extracteurs de houille.

Ne serait-ce donc pas un grand service à leur rendre que de simplifier tout cet attirail et de le remplacer par deux tuyaux placés dans les angles de la bure qui, restant libre, pourrait tout à la fois servir à l'extraction et à la ventilation des houillères? C'est ce que nous avons essayé de faire, sans aux hommes spéciaux à discuter de bonne foi, les chances de succès que pourrait offrir le mode que nous proposons.

La possibilité et l'utilité de la compression de l'air, comme réservoir de force et comme le plus fidèle de tous les ressorts, a été suffisamment démontrée, non seulement en théorie, mais encore en pratique.

Les belles expériences de Tillorier, de Perrot et de Pelletan prouvent qu'on peut pousser la compression de l'air à plus de cent atmosphères, sans altérer son élasticité et qu'il n'est pas difficile de fabriquer des vases et des tuyaux assez solides pour le contenir.

Nous avons travaillé depuis quatre ans à rechercher les moyens propres à substituer l'air comprimé à l'extraction des eaux des mines, en remplacement des équipages de pompes et de trams usités jusqu'ici, et qui, disons-nous, commencent à devenir insuffisans depuis qu'on est obligé d'exploiter à de grandes profondeurs.

Voici en peu de mots la manière simple et économique de procéder, telle qu'elle est décrite dans notre brevet.

L'air est comprimé par une machine à vapeur placée sur la mine, soit dans des cylindres successivement plus petits, soit en chassant de l'eau dans des capacités paraboliques qui offrent une résistance à peu près régulière, au piston liquide, soit enfin de toute autre façon.

Cet air est dirigé au fond de la bure par un tuyau communiquant avec un réservoir plongé dans l'eau du puisard. Supposons ce réservoir rempli d'eau lui-même.

Il est évident que si ce réservoir contient un mètre cube d'eau elle en sera chassée par un pareil volume d'air et s'élèvera dans le tube d'ascension, à une hauteur relative au nombre d'atmosphères auxquelles l'air aura été comprimé; ainsi 10 atmosphères élèveront l'eau à 100 mètres, et 20 atmosphères à 200 mètres.

Il faudrait ici un dessin pour bien faire comprendre l'artifice au moyen duquel le vase épuisé d'eau et rempli d'air laisse de lui-même échapper cet air dans la mine qu'il va ventiler et se remplit d'eau nouvelle qui va rejoindre celle déjà élevée et retenue dans la colonne d'ascension, par un boulet-soupape: mais les technologues y suppléeront aisément.

Cet effet est produit par un flotteur métallique percé à son centre, et glissant en montant et en descendant le long d'une tige de fer, munie en haut et en bas d'une rondelle qui fait agir un système de petits leviers conjugués, servant à ouvrir et fermer alternativement l'entrée et la sortie de l'air.

Quand l'air est évacué du cylindre, une soupape inférieure mobile, du dehors au-dedans, s'ouvre par la pression de l'eau du puisard, et vient remplir le réservoir; en ce moment le flotteur, parvenu au défilé ou à la rondelle supérieure de la tige, laisse affluer l'air qui fait de nouveau sortir l'eau et ainsi de suite.

Les choses ne se feraient probablement que par petites alternatives, répondant à chaque coup de piston de la machine comprimante; mais quoi qu'il en soit, la chose nous paraît assez claire et probable, pour mériter d'être essayée. On obtiendrait ainsi, non-seulement l'exhausson au meilleur marché possible, mais on aurait en sus une ventilation des plus puissantes.

En donnant 20 coups de piston par minute avec un cylindre de la capacité d'un mètre, on jetterait dans les galeries de 1^{re} houillère 1,200 mètres cubes d'air frais par heure et 28,800 en 24 heures, ce qui serait plus que suffisant pour chasser les gaz proto-carbonnés ou le grisou qui tend toujours à s'élever par sa légèreté spécifiquement plus grande que celle de l'air pur et froid sortant de l'appareil et dépouillé de son calorique par la compression.

La basse température que cet air glacial apporterait dans la mine viendrait tempérer la chaleur dont on se plaint et servirait de thermomètre pour juger quand et où la ventilation se fait le mieux.

Nous avons sous les yeux le mémoire d'un ingénieur de Liège sur cette question; mais comme il a été publié (nous ne savons pourquoi) sans date, sans nom et sans adresse de l'imprimeur. Nous ne pouvons confronter la date certaine de notre brevet avec celle du mémoire en question. Quoiqu'il en soit, nous prenons cette découverte, sous la responsabilité de notre signature, bien convaincu que nous n'avons point travaillé sur les données d'un autre.

JOBARD.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 29 avril 1839, spectacle extraordinaire, au bénéfice de Mad. THIBAUT, MM. MONVAL et EMERY.

Les artistes du Théâtre Royal de Liège réunis en société, auront l'honneur de donner une seule et dernière représentation, sans remise, à laquelle ont bien voulu concourir

M^{lle} JAWURECK, et Mad. BULTEL, Premières Chanteuses du Théâtre royal de Bruxelles.

M^{lle} MONTASSU, première danseuse, et M. LEROUGE, 1^{er} danseur du même Théâtre.

M. FELTMANS, Premier prix du Conservatoire de Bruxelles.

MM. les musiciens du 1^{er} régiment de ligne, qui ont bien voulu aussi contribuer à cette représentation, exécuteront plusieurs morceaux de LA NORMA.

LE MAITRE DE CHAPELLE, opéra en un acte. M^{lle} Jawureck remplira le rôle de Gertrude, et M. Feltmans celui de Barnabé.

INTERMEDE MUSICAL, dans lequel se feront entendre Mesd. Jawureck, Bultel et M. Feltmans.

La première représentation du DISCOURS DE RENTRÉE, vaudeville nouv.

LE PHILTRE-CHAMPENOIS, vaudeville, dans lequel un amateur jouera pour cette fois seulement.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 25 AVRIL.

Naissances : 5 garçons, 8 filles.
 Décès : 5 garçons, 4 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :
 C. Termonia, âgé de 85 ans, orfèvre, fond St-Servais, veuf de G. Pié-
 rard.—C. Toussaint, âgée de 40 ans, sans prof., à Geminick, épouse de J. F.
 Bolsée.

ANNONCES.

VENTE DÉFINITIVE.
 Les deux Maisons

AVEC
 AUTRES BATIMENS ET COURS,
 situées à Liège, faubourg St-Léonard, N° 65 et 88, seront,
 par suite de surenchères, DÉFINITIVEMENT ADJUGÉES le
 Vendredi 3 MAI 1859, à 10 heures, en l'étude du notaire
 PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège, sur les mises à prix,
 savoir :
 La première, de frs. 5,444 »
 Et la seconde, de » 2,441 25 cent. 509

A LOUER

POUR LE PREMIER MAI PROCHAIN,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec jardin et bosquet, située sur Cointe, au-dessus du Grand
 Jonckeu.
 S'adresser rue du Vert-bois, n° 554. 464

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour cal-
 mer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment
 propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les diffé-
 rentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces pré-
 parations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des
 médecins et des chirurgiens-dentistes les plus instruits. PRIX :
 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon.
 Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de
 huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvenière, n° 50.

Maisons à Vendre.

VENDREDI 10 MAI 1859, à 2 heures de relevée, le no-
 taire ADAMS,

Vendra aux Enchères,

A SON ÉTUDE DERRIÈRE ST.-PAUL,

DEUX MAISONS

LIBRES DE CHARGES,

Situées rue des Croisiers à Liège, et cotées n. 214 et 215, aux
 conditions à voir chez le dit notaire.

ADMINISTRATION

DE

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

LE MARDI 14 MAI prochain à midi dans une Salle de l'Hôtel
 de Ville,

IL SERA PROCÉDE

par M. LAMBINON, échevin délégué, en présence du receveur
 des Domaines, à la mise en ADJUDICATION AU RABAIS des
 TRAVAUX de

RECONSTRUCTION ET RÉPARATION

nécessaires aux murs de clôture des jardins du ci-devant cou-
 vent des Jésuites Anglais.

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de la
 recette des domaines, Potière 751, où les amateurs peuvent
 en prendre connaissance. 508

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et
 brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, re-
 liures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture
 de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN
 CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr.
 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDÉON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY (Allier.)

Ouverture le 1^{er} Mai prochain.

VENTE VOLONTAIRE

SANS AUTRE RÉSERVE

QUE

L'INFIRMATION PENDANT UNE HEURE.

LUNDI 29 AVRIL 1859, à 3 heures après-midi,

Le notaire SERVAIS,

vendra publiquement

en son étude, à Liège, derrière le Spectacle, n. 2 :

1^o La MAISON, n. 5 nouveau, 214 ancien, située en cette ville
 rue derrière Sainte-Catherine, avec bâtiments derrière, cour et
 autres dépendances, joignant d'un côté, à N.-J. Depireux, de
 l'autre, à la v^o Hutoy, d'un 3^o à Mad. Candès.

2^o Une PETITE MAISON, n. 5 nouveau, 215 ancien, à côté de
 la précédente.

Il y aura de grandes facilités de paiement.

S'adresser au notaire, chargé de la vente. 430

VILLE DE LIEGE.

TRAVAUX PUBLICS.

Le collège des bourgmestre et échevins, procédera le jeudi,
 25 du courant, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville,

A L'ADJUDICATION DE L'ENTREPRISE

DES

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TOITURES

DES

BATIMENS CIVILS ET MILITAIRES

APPARTENANT A LA VILLE.

Cette entreprise aura lieu pour le terme de trois années con-
 sécutives, qui prendra cours immédiatement après l'approbation
 de l'adjudication.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat, de la ville
 depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure.

A l'Hôtel-de-ville, le 19 avril 1859.

Le président, J. J. Tilman.

Par le collège :

Le secrétaire communal, Demany.

LIBRAIRIE

DE

L.-J. BAYAUX-PARIS,

A HERVE.

EN VENTE :

Cours complets d'écriture Sainte et de Théologie, dédiés à
 N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec
 les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous
 la direction de Mgr. de Boyet, ancien archevêque de Tou-
 louse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes
 petit in-4^o, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces
 deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Cha-
 que cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs
 par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à
 mesure qu'ils paraîtront.

Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle
 édition.

Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres
 très-estimés.

Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apos-
 tolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé
 Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8^o.

Dictionnaire de Théologie, par Bergier.

Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le
 commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de
 Feller, continué jusqu'en 1857, pour M. le baron Henrion,
 revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de
 lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien
 au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par
 sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être recifiées
 sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la
 plume de l'illustre de Feller.

Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8^o.

Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.

Le Manuel des Assesseurs.

Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et
 magnifique édition gr. 8^o, dont un volume contenant 300
 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau
 portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature.

Assortiment de Livres de Prières français et allemands et
 flamands.

Livres classiques à l'usage des collèges et autres maisons d'édu-
 cation.

Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a
 rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les insti-
 tuteurs y seront traités aussi avantageusement que partout
 ailleurs.

Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bu-
 reaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix
 très-modérés.

Fournitures à l'usage des administrations communales et des
 recettes.

Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

VENTE DE TERRES

A FEXHE-SLINS.

LUNDI 29 AVRIL 1859, à 2 heures de relevée,

ON VENDRA

En Hausse Publique,

à l'étude du notaire ADAMS, à Liège, HUIT HECTARES 71
 ARES de Terres, environ, sises sur la commune de SLINS,
 province de Liège, exploitée par les frères DUCHATEAU, et
 divisées en HUIT LOTS, comme suit :

Premier LOT. 174 Ares 577 milliars, sise en lieu dit Fosse-
 aux-Lins.

2^{me} LOT. 191 Ares 815 milliars, sise en lieu dit Fosse-
 aux-Lins.

3^{me} LOT. 87 Ares 188 milliars, appelée le Bonnier à
 l'Argile.

4^{me} LOT. 87 Ares 188 milliars, sise en lieu dit Mon-
 Gorret.

5^{me} LOT. 52 Ares 515 milliars, appelée dans la Fosse.

6^{me} LOT. 28 Ares 775 milliars, sise en lieu dit au Saou.

7^{me} LOT. 174 Ares 577 milliars, sise sur le Chenay.

8^{me} LOT. 54 Ares 495 milliars, sise en lieu dit Thier-
 de-Slins.

Les lots après avoir été exposés séparément, seront ensuite re-
 mis en masse aux enchères.

Cette vente présente toute sécurité et les plus grandes facilités
 de paiement.

S'adresser au surplus à l'étude dudit notaire, place derrière
 St-Paul, n. 446. 403

BOURSES.

PARIS, LE 24 AVRIL.

5 p. c.	81 55	Mutualité	—
4 p. c.	101 60	Act. Réunies	—
3 p. c.	110 45	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2700	Dettes actives	20 1/2
Ob. de la v. de Par.	1195	Passive	4 3/8
Emp. belge	101 5/4	Emp. romain	102 5/8
Soc. générale	—	Naples	101 85
B. de Belg.	780	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 25 AVRIL.

5% consolidés	95 1/8	Différées	9 5/8
Belge 1852	105 1/2	Passives	4 7/8
Hol. Dette active	55 7/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	77 1/8
Id. 5 p. c.	21 5/8	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	20 1/4 1/8		

AMSTERDAM, LE 24 AVRIL.

Dette active	54 7/8	Espagne. Ardoin	10 9/16 10 5/8
5 p. c.	101 9/16	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	27 1/8	» 1855	—
Synd. d'am.	94 7/8	» Passive	—
» 5 1/2 %	79 5/4	Portugal. E. 5 %	—
Soc. de Commerce	180 5/4	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105 1/8
» de Rotterdam	—	» 1828—1829	105 1/8
Prusse L. 1852	—	» C. c. Hope	98
Antrich. Métall.	102 7/8	» Ins. gr. liv.	70 5/16
Bresil. Emp.	78 5/8	Pologne. L. 500 fl.	118 5/4

ANVERS, LE 25 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	120
» Dette diff.	50 3/2	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 milli.	101 1/8	Et. R. Levée 1852	101 1/4
» de 50 milli.	92	Cert. à A. 1854	100
Hollande. Det. act.	—		
» Rente rem.	—		
Antrich. Métalliq	107		
Lots de fl. 100	—		
» fl. 250	475		
» fl. 500	810		
Polog. Lots fl. 500	119 1/4		
» » fl. 500	139 5/4		
Bresil. E. L. 1854	79		
Espagne. Ardoin	16 1/2 et		
Dette passive 1854	—		
» différée	—		
Danemar. E. Not.	96 1/4		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	1/4 0/0 p
Id. 2 mois	—
Rotterdam. C. jours	1/4 0/0 p
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	1/8 av
Id. 2 mois	5/8 3/4 p
Londres. C. jours	59/11
Id. 2 mois	59/8
Francfort. C. jours	56 1/16
Id. 3 mois	55 3/8
Bruxelles et Gand	1/4 p.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole s'est bien soutenue, malgré une baisse de Paris d'hier
 de 1/8 0/0, elle a été faite et elle reste recherchée jusqu'au 30 courant à 16
 1/2. On la payait en mai de 18 5/8 à 1/2 coupon détaché. Actions faibles et
 sans affaires. Les fonds de l'état recherchés. Le 5 0/0 à 101 1/2, Le 4 0/0 à 91
 7/8 0/2 p. Le 3 0/0 à 72 1/2.

BRUXELLES, LE 25 AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4	Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 1/2 et	Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 milli.	91 1/2	Mutualité	107 5/8
Id. de 57 mil.	72 5/8	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (A)	94	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	1650	Borinage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	75	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgeois	—
Banque Foncière	94 et	Civile	—
Idem	—	Herve	—
Fleury	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sciessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	100	Holl. Dette active	—
Levant du Fleury	—	Lorient inscrit	—
Ougrée	—	Antrich. Métalliq	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Chem. de Fer	—	Espagne. Ardoin	10 5/8
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Châtelineau	—	Différée de 1850	—
Verreries	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	101 1/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 AVRIL.
 Le pleyt belge victoire, v. de la Hollande, ch. de div. march.
 Le brick prussien Albert et Alexander, v. de Memel, ch. de bois.
 La goelette anglaise Hope, v. d'Angleterre, ch. de charbon.
 Le koff hanovrien Luna, v. de Accumersiel, ch. de céréales.
 La galatée danoise Anna Margaretha, v. de Hambourg, ch. de diverses
 marchandises.

VIENNE, LE 17 AVRIL.

Métalliques 5 p. c.	107 1/10	Actions de la Banque	—
-----------------------------	----------	--------------------------------	---

MARCHÉ DE LIEGE DU 25 AVRIL 1859.
 Froment, l'hectolitre fr. 22 80.
 Seigle idem fr. 15 78.